

27/16

- Approbation des honoraires dus à la S.E.C.M.O. pour travaux supplémentaires effectués sur le Chemin de la Léproserie (1er et 2ème tronçons).

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 13 Janvier 1961, vous avez ratifié la convention passée avec la S.E.C.M.O. le 21 Avril 1959 approuvée le 20 Mai 1959 pour le Chemin de la Léproserie (1er et 2ème tronçons).

Je vous demande, Messieurs, d'approuver maintenant les honoraires dus à la S.E.C.M.O. pour les travaux supplémentaires qui ont été effectués pour l'achèvement de ce même chemin *.

Le Maire : En ce qui me concerne, je suis contre ce paiement, car c'est la S.E.C.M.O. qui a établi les plans, le cahier des charges et qui a lancé l'adjudication...

A une question d'un Conseiller, le Maire précise qu'il s'agit d'honoraires d'un montant de 336.453. francs.

Le dossier est rejeté à l'unanimité.

x